

2025-2026

**DEMANDE DE CARTE SCOLAIRE
« CIRCUIT SPÉCIAL SCOLAIRE »**

À adresser au plus tard le **30 juillet 2025** directement à votre organisateur local.

Ses coordonnées figurent sur le site internet d'Île-de-France Mobilités :



[iledefrance-mobilités](https://iledefrance-mobilités.fr) > Services de mobilité
> Transports scolaires > Des circuits spéciaux scolaires



Tout document incomplet sera retourné.

L'ÉLÈVE

Nom de l'élève :
 Prénom de l'élève :
 Date de naissance : Sexe : M F
 Adresse de résidence principale de l'enfant :

 Commune : Code postal :
 En cas de garde alternée, précisez la seconde adresse :
 Adresse :
 Commune : Code postal :

**Écrire en
majuscules et
au stylo bille**

LE(S) RESPONSABLE(S) DE L'ÉLÈVE (PERSONNES(S) À CONTACTER)

Responsable 1 : Date de naissance :
 Téléphone :
 Responsable 2 : Date de naissance :
 Téléphone :
 Responsable 3 : Date de naissance :
 Téléphone :
 E-mail :

Si votre organisateur local permet le paiement en ligne de la carte Scol'R, votre e-mail est indispensable pour y accéder.

L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025

Nom de l'établissement scolaire :
 Ville / Commune :
 Classe fréquentée à la rentrée de septembre 2025 :

LE POINT DE MONTÉE

Le point de montée devra être validé par l'organisateur local.

- Nom du point de montée :
- Commune du point de montée :
- En cas de garde alternée, second point de montée :
- Cas particulier :

L'utilisateur, ou son représentant légal s'il est mineur, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des règles de sécurité, ainsi que des conditions générales de vente et d'utilisation et s'engage à les respecter.

Date/...../.....

Signature obligatoire :

ATTENTION ! Vous avez 30 jours pour annuler une inscription. Passé ce délai, les conditions générales de vente s'appliquent.